

COMMISSION QUALITÉ ET VALORISATION

Ce document précise la raison d'être de la Commission Qualité et Valorisation, sa mission, son mandat, sa composition et ses modalités de fonctionnement.

CONTEXTE ET RAISON D'ÊTRE

La Direction de l'UNIL a la compétence de constituer diverses commissions consultatives pour l'aider dans sa politique de gestion de l'Institution. Ces commissions existent par décision de la Direction pour la durée de son mandat, à la fin duquel elles sont dissoutes ou recomposées.

La Direction définit au sein de chaque commission le mode de représentativité des facultés, associations et services. Elle y désigne sa représentante ou son représentant et nomme la personne qui en assure la présidence.

La Commission Qualité et Valorisation (ci-après CQV) a été créée pour soutenir le développement d'une Culture Qualité à l'UNIL, objectif qui fait partie des priorités de la Direction.

Composée de 19 membres (cf. détails sous « Membres » ci-après), la CQV permet d'impliquer la communauté universitaire dans la mise en œuvre et le développement du système d'assurance Qualité de l'UNIL.

La CQV est principalement un organe de proposition et de dialogue. Elle est un forum de discussion, ce qui permet de prendre en compte les intérêts et attentes de toutes les parties prenantes dans le cadre des concepts et démarches Qualité de l'UNIL.

Les échanges qui ont lieu au sein de la CQV permettent également de sensibiliser les membres à la vision de la Qualité de l'UNIL, qu'ils sont invité·e·s à diffuser au sein de l'Institution.

MISSION

La CQV a pour mission de promouvoir la Culture Qualité et de contribuer aux améliorations du système d'assurance Qualité de l'UNIL.

MANDAT

Le mandat de la CQV est le suivant :

- ◆ contribuer aux réflexions et formuler des propositions pour l'évolution du système d'assurance Qualité ;
- ◆ veiller à l'application du cadre défini lors de la mise en œuvre des processus d'évaluation ;
- ◆ veiller à l'équité de traitement entre les facultés ;
- ◆ veiller à l'équité de traitement entre les services ;
- ◆ veiller à ce que le développement des processus d'évaluation intègre les besoins et attentes des différentes parties prenantes ;
- ◆ veiller à ce que les processus aient une utilité réelle et qu'il ne s'agisse pas simplement d'un exercice de style bureaucratique ;
- ◆ participer à la communication autour de la Qualité à l'UNIL, des processus d'évaluation et de leurs résultats.

Tâches

Plus précisément, les membres de la CQV réalisent les tâches suivantes :

- ◆ contribuer à la réflexion et formuler des propositions pour l'évolution du système d'assurance Qualité, des guides et instruments de support aux évaluations des facultés, cursus et services ;
- ◆ veiller à ce que la mise en œuvre des processus permette de remplir leurs objectifs en respectant le cadre et les valeurs sous-jacentes ;
- ◆ relayer au sein de la CQV les remarques des membres de leur faculté ou service sur les démarches Qualité de l'UNIL ;
- ◆ relayer les informations pertinentes sur les démarches Qualité de l'UNIL au sein de leur faculté et/ou corps d'appartenance. En ce qui concerne les services, ces informations sont relayées par la Cellule Qualité ;
- ◆ proposer des améliorations des processus sur la base des bilans réalisés par la Cellule Qualité (cf. Amélioration continue ci-après) ;
- ◆ le cas échéant, rendre la Direction attentive à des problématiques transversales (enseignement, recherche, services) qui ressortent des démarches d'évaluation effectuées et éventuellement faire des propositions d'amélioration.

Des précisions sur les tâches effectuées sont données dans le mini-guide à destination des membres de la CQV.

MEMBRES

La CQV est composée de 19 membres dont :

- ◆ sept professeur·e·s membres des Décanats, ou désigné·e·s par les Décanats, représentant les sept facultés de l'UNIL. L'un·e de ces professeur·e est la ou le président·e nommé·e par la Direction ;
- ◆ trois représentant·e·s de l'Association du corps intermédiaire et des doctorant·e·s de l'Université de Lausanne (ACIDUL) ;
- ◆ trois représentant·e·s de la Fédération des associations d'étudiant·e·s (FAE) ;
- ◆ trois représentant·e·s du personnel administratif des facultés ;
- ◆ trois représentant·e·s des services centraux.

La ou le membre de la Direction en charge de la Qualité ainsi que la ou le responsable de la Cellule Qualité et les adjoint·e·s de la Cellule Qualité participent aux séances.

Ainsi, les sept facultés, l'ensemble des corps universitaires, les services ainsi que la Direction de l'UNIL sont représenté·e·s au sein de la CQV. Chaque faculté et association concernée y désigne son ou ses représentant·e·s, mise à part la faculté d'appartenance de la ou du président·e. Les représentant·e·s des services sont désigné·e·s sur la base de candidatures volontaires. Au vu du travail au long cours effectué au sein de la CQV, il n'y a pas de suppléances.

La durée des mandats, identique à celle en vigueur au sein du Conseil de l'UNIL, est de trois ans, sauf pour les étudiant·e·s où elle est d'une année. Le mandat est renouvelable deux fois. Dans la mesure du possible, les représentant·e·s des services sont issu·e·s de services différents lors de chaque renouvellement.

La CQV est présidée par un·e président·e et un·e vice-président·e. La personne qui assure la présidence est choisie par la Direction. La ou le vice-président·e est un membre du corps intermédiaire dont le choix est entériné par les membres de la CQV.

Les travaux de la CQV sont appuyés par la Cellule Qualité de l'UNIL.

Selon les thématiques discutées, des intervenant·e·s internes ou externes à l'UNIL peuvent être invité·e·s.

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Séances plénières

Les membres de la CQV se réunissent au minimum trois fois par année en séance plénière : à priori en octobre, février et juin.

L'animation de la séance est assurée par la ou le président·e ou, sur délégation de la présidence, par la ou le vice-président·e. La Cellule Qualité propose un ordre du jour à la ou le président·e et rédige un procès-verbal.

Entre deux séances plénières, la Cellule Qualité peut organiser une concertation entre les membres de la CQV par voie électronique. Les avis sont regroupés par la Cellule Qualité qui en communique le résultat à l'ensemble des membres.

Groupe de travail

Lorsqu'un travail approfondi s'avère nécessaire, la CQV peut désigner des groupes de travail. Les modalités de fonctionnement du groupe de travail sont définies par les membres qui le composent.

Amélioration continue

Après chaque évaluation, les personnes impliquées dans le processus sont invitées à faire part de leurs commentaires, sous la forme d'un sondage ou d'un entretien de groupe.

La Cellule Qualité récolte et synthétise les résultats, puis les présente aux membres de la CQV en séance plénière. Sur cette base, des améliorations peuvent être proposées, permettant l'évolution des processus.

Confidentialité

Les membres de la CQV sont tenus de respecter la confidentialité des informations dont ils auront pris connaissance, ainsi que du contenu des documents qu'ils auront consultés, à l'exception des informations pertinentes pour leur faculté ou service.

Mise en application à partir du 7 mars 2022